

dans un avenir prochain. Etre inactif, par crainte des responsabilités financières, lorsque partout, autour de nous, le travail et le capital, unis dans une même œuvre de progrès, eussent accompli des prodiges, c'eût été donner raison de nous accuser de ne rien vouloir faire pour contribuer au développement du pays dans lequel nous jouissons des plus belles et des plus chères libertés. ”

Comment concilier ces paroles avec l'attitude actuelle de l'opposition ?

A cette époque, M. Desjardins prétendait qu'il ne fallait pas rester dans les limites restreintes du budget des dépenses provinciales, mais qu'il fallait développer notre province et la lancer dans l'ère du progrès. C'est ce qu'a fait le gouvernement actuel, comme j'ai eu l'occasion de l'exposer plus haut, et je suis bien surpris d'entendre aujourd'hui, sur les banquettes de l'opposition, un langage si différent de celui que tenait M. Desjardins, en 1883.

Et ce qu'il disait alors s'applique très bien à nos adversaires d'aujourd'hui. Il disait :

“Que l'on cesse donc ce déplorable système de toujours remplir l'air de craintes vagues, ridicules, absurdes ; que l'on cesse donc d'ahurir le peuple avec ces extravagantes prédictions de ruines, de malheurs, de désastres !”

Ne dirait-on pas que ces paroles ont été prononcées pour répondre à ce qui a été dit par nos honorables adversaires depuis le commencement de ce débat ?

Mais, à propos d'emprunt, l'opposition semble avoir complètement mis en oubli ce qui s'est passé à Ottawa, il n'y a pas bien longtemps encore, puisque c'était en 1888. Sir Charles Tupper, qui, on l'admettra, est une autorité considérable dans le parti conservateur, proposait la résolution suivante :

“Que la Chambre se forme en comité sur une certaine résolution concernant le prélevement, par voie d'emprunt, d'une somme de \$25,000,000 pour payer la dette flottante du Canada, et pour exécuter les travaux publics autorisés par le gouvernement du Canada.”

En appuyant cette résolution, Sir Charles Tupper, alors ministre des finances, disait ceci :

.....“Certainement la dette du Canada est très grande, mais il ne faut pas oublier que, sauf une seule exception, cette dette est représentée par des travaux publics considérables et le développement du pays.

.....“Par conséquent, on comprendra que ce qui a rapport à la dette réelle du Canada doit se calculer, non par le montant nominal, non par la somme réelle que représente la dette, mais par les sommes que le pays doit payer comme intérêt, et le